

2. Dans quelles provinces a-t-on fait les arrestations et combien d'arrestations a-t-on faites dans chaque province?

3. Combien de ceux qu'on a arrêtés en vertu de ce règlement sont encore détenus?

4. Combien ont été accusés et de quel délit les a-t-on accusés?

5. Combien de ceux que l'on a arrêtés ou détenus en vertu de ce règlement ont été relâchés?

6. Combien ont été condamnés en vertu de ce règlement?

7. A la suite de fouilles faites en vertu de l'article 10 de ce règlement, combien d'armes offensives a-t-on trouvées, ou saisies?

8. Quelles sont les armes que l'on a trouvées ou saisies?

**M. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général):** 1. Trois cent soixante-douze au 23 octobre 1970.

2. Toutes les arrestations ci-dessus ont été effectuées dans la province de Québec.

3. Cent quatre-vingt-dix-huit personnes étaient encore sous garde au 23 octobre 1970.

4. Aucune de celles qui avaient été arrêtées en vertu du C.P. 1970-1808 n'avait été mise en accusation au 23 octobre 1970.

5. Cent soixante-quatorze avaient été mises en liberté au 23 octobre 1970.

6. Jusqu'au 23 octobre 1970 inclusivement, aucune d'entre elles n'avait été déclarée coupable.

7. Trente-trois armes à feu et 21 armes offensives avaient été saisies au 23 octobre 1970.

8. Des fusils de chasse, des carabines, des revolvers, d'autres armes à feu, quatre bayonnettes, quatre machettes, neuf couteaux de chasse de forme diverse, un sabre et 3 grenades fumigènes.

#### LES PERSONNES ARRÊTÉES EN VERTU DU C.P. 1970-1808

Question n° 249—**M. Brewin:**

Quels sont les noms des personnes dans tout le Canada qui ont été arrêtées ou détenues en vertu du Règlement sur l'ordre public, 1970, C.P. 1970-1808?

**M. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général):** Il n'est pas dans l'intérêt public de publier le nom de ceux qui ont été arrêtés et ensuite relâchés, à moins qu'il n'aient été mis en accusation d'une manière appropriée en vertu de la loi sur les mesures de guerre ou du Code criminel.

#### LE MATÉRIEL VENDU AU PORTUGAL

Question n° 290—**M. MacDonald (Egmont):**

1. a) Quelle était la nature exacte et l'utilisation prévue des pièces d'automobiles vendues au Portugal entre 1960 et 1969 pour lesquelles on a dépensé \$86,360, et dont il est fait mention dans la réponse à la question n° 1617 du 7 octobre 1970, b) quelle était la nature exacte et l'utilisation prévue du matériel de radar pour lequel on a dépensé \$28,261, c) quelle était en détail la nature exacte et quelle était l'utilisation prévue des matériels achetés par le Portugal et pour lesquels on a dépensé \$51,242?

2. Le ministère des Affaires extérieures ou le ministère de l'Industrie et du Commerce a-t-il cherché à savoir si les avions de fabrication canadienne sont utilisés à des fins militaires au Portugal ou dans l'une de ses colonies?

**M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** 1. Le ministère de l'Industrie et du Commerce m'informe que: a) Les pièces d'automobiles étaient des pièces de chars d'assaut et de véhicules. Ces pièces devaient être utilisées dans la poursuite d'un projet au sein de l'OTAN. b) Ce matériel était composé de pièces de radar de surveillance et de détection. Ces pièces devaient être utilisées dans des projets de l'OTAN. c) Les articles étaient des accessoires qui sont utilisés avec des petites armes et le matériel de transport. Ces pièces devaient être utilisées dans la poursuite d'un projet au sein de l'OTAN.

2. Le ministère de l'Industrie et du Commerce et le ministère des Affaires extérieures ne possèdent pas d'information indiquant qu'il existe des avions de fabrication canadienne dans des opérations au Portugal ou dans ses colonies soit à des fins civiles soit à des fins militaires.

#### LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE À WINDSOR-DÉTROIT

Question n° 481—**M. Anderson:**

Le gouvernement consentira-t-il à communiquer aux chercheurs en médecine qui désirent étudier les décès provoqués par les maladies respiratoires dans la région de Windsor et de Détroit, deux rapports sur la pollution de l'air dans cette région intitulés «*Sulphate and Sulphuric Acid Levels in Windsor Air*» et «*The Calcium to Sulphate Ratio in Windsor Air*»?

**L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Les deux rapports sur la pollution de l'air dans la région Windsor-Détroit intitulés *Sulphate and Sulphuric Acid Levels in Windsor Air* et *The Calcium to Sulphate Ratio in Windsor Air* ont été déposés sur le bureau de la Chambre le 18 novembre 1970.

#### LA DÉLÉGATION CANADIENNE AUX NÉGOCIATIONS RELATIVES AUX SUBSTANCES PSYCHOTROPES

Question n° 538—**M. Orlikow:**

1. Quels sont les noms des membres de la délégation canadienne aux réunions de négociations sur le protocole international en ce qui a trait aux substances psychotropes?

2. Le gouvernement a-t-il l'intention de ratifier le protocole avant la présentation du rapport de la Commission sur l'usage des drogues à des fins non médicales?

**L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** 1. Voir liste ci-après.

Représentant: D<sup>r</sup> J. Maurice LeClair, Sous-ministre de la Santé, Ministère de la Santé nationale et du bien-être social, Ottawa.

Autres représentants: D<sup>r</sup> R. A. Chapman, Sous-ministre adjoint, Aliments et drogues, Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, Ottawa; M. J. D. McCarthy, Directeur, Services juridiques, Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, Ottawa; D<sup>r</sup> Aurèle Beaulnes, Coordonnateur du programme sur l'usage des drogues à des fins non médicales, Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, Ottawa; et M<sup>lle</sup> Pauline Sprague, Section du droit pénal, Ministère de la Justice, Ottawa.

Conseillers: M. R. C. Hammond, Chef de la division des stupéfiants, Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, Ottawa; et M. R. D. Auger, Troisième secrétaire et vice-consul, Mission permanente du Canada aux